

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-HÉVA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva, tenue le lundi 2 mars 2026, à compter de 19 h 07 à la salle des Quatre-Coins, à Rivière-Héva

M. le maire, Yvon Charette, préside la séance.

Étaient aussi présents :

M. Denis Juteau, conseiller, no 1
M. Hugo Blanchette, conseiller, no 2
Mme Marie Pier Beaudoin, conseillère, no 3
M. Jean-Guy Ricard, conseiller, no 5
Mme Marie-Lise Lecompte, conseillère, no 6

Était absent :

M. Luc Richard, conseiller, no 4

Était également présent :

M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*

M. le Maire informe l'assemblée que la séance publique du conseil municipal devait être diffusée en direct sur *FACEBOOK LIVE* mais que le signal WIFI semble problématique présentement.

2026-03-065

Ouverture de la séance

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OUVRIR la séance.

Adoptée.

1.0 GREFFE

2026-03-066

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que rédigé.

Adoptée.

2026-03-067

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal du 2 février 2026, tel que rédigé.

Adoptée.

2026-03-068 1.3 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2026**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2026, tel que rédigé.

Adoptée.

2026-03-069 1.4 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2026**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2026, tel que rédigé.

Adoptée.

2026-03-070 1.5 **Désignation des signataires – promesse de cession et acte de vente du bâtiment (Bibliothèque municipale) à la CSSOB – lot 2 998 265 du cadastre du Québec avec bâtisse dessus construite portant le numéro 15A, rue du Parc**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER M. le Maire, Yvon Charette et Mme Nathalie Savard, direction générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva, la promesse de cession et acte de vente du bâtiment (Bibliothèque municipale) au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) connu et désigné comme étant le lot 2 998 265 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Abitibi avec bâtisse dessus construite portant le numéro 15A, rue du Parc.

Adoptée.

2026-03-071 1.6 **Adoption du Règlement 04-2026 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Rivière-Héva**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement 04-2026 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Rivière-Héva, tel que présenté.

Adoptée.

1.7 **Déclaration des formations obligatoires suivies par les élus**

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c.E-15.1.0.1), tout membre d'un conseil d'une

municipalité doit, dans les six mois du début de son mandat et dans les neuf mois du début de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Cette formation doit notamment, en outre de tout contenu minimal obligatoire que doit fixer la Commission municipale du Québec, viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le Code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. Elle doit aussi porter sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

Mme Marie Pier Beaudoin et messieurs Jean-Guy Ricard et Hugo Blanchette déclarent au directeur général et greffier-trésorier *par intérim* avoir suivi les formations obligatoires et celui-ci en fait rapport au conseil municipal.

2026-03-072 1.8 **Modification du calendrier des séances du conseil municipal**

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c-27.1), le conseil municipal peut décider de modifier le calendrier des séances établi en début d'année.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER le calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal comme suit :

- 8 avril 2026 à 19 h (mercredi) se tiendra le 1^{er} avril 2026 à 19 h (mercredi);
- 9 septembre 2026 à 19 h (mercredi) se tiendra le 2 septembre 2026 à 19 h (mercredi).

Adoptée.

2026-03-073 1.9 **Liste des immeubles pour vente pour taxes scolaires impayées**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c-27.1), la Municipalité de Rivière-Héva peut procéder à la vente aux enchères des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT QU'une liste des immeubles pour vente pour taxes scolaires impayées a été dressée.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la vente des immeubles à défaut de paiement des taxes scolaires;

DE TRANSMETTRE la liste des immeubles pour vente pour taxes scolaires impayées à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO), laquelle vente est prévue le 11 juin 2026;

DE COMPLÉTER les formulaires transmis par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO), de produire une photocopie des comptes de taxes de chaque immeuble mis en vente et de faire suivre les

documents à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) dans les délais prescrits;

DE DÉSIGNER Mme Andréanne Beaudette, adjointe administrative, représentante de la Municipalité de Rivière-Héva lors de la vente aux enchères, le 11 juin 2026, à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO).

Adoptée.

2.0 MAIRIE

2026-03-074 2.1 Inscription et participation au Forum régional Eau potable (19-20 février 2026 - SESAT)

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la participation de M. le Maire, Yvon Charette et M. Gilbert Giasson, OMBE, au Forum régional Eau potable organisé par la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT), lequel s'est tenu les 19 et 20 février 2026 à Val-d'Or;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives à cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2026, et ce, conformément aux règlements et politiques en vigueur.

Adoptée.

3.0 CONSEILLERS

4.0 DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Avis public - Formation du comité de travail consultatif sur la fiscalité municipale (CTCFM)

Dépôt du document à titre informatif.

4.2 Avis public - Formation du comité de travail consultatif sur les projets d'investissements du PTI 2027-2028-2029 (CTCPTI 2027-2028-2029)

Dépôt du document à titre informatif.

2026-03-075 4.3 Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – cotisation 2026 – 1 909,76 \$

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la cotisation 2026 au montant de 1 909,76 \$ (taxes incluses).

Adoptée.

2026-03-076 4.4 Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

CONSIDÉRANT QUE la *Charte de la langue française* établit le français comme langue officielle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les organismes publics, y compris les municipalités, doivent prioritairement utiliser la langue française dans leurs communications écrites et orales;

CONSIDÉRANT QUE certaines circonstances particulières peuvent justifier l'utilisation d'une autre langue afin de répondre aux besoins de communication avec des citoyens, des partenaires institutionnels ou des organismes externes, tout en respectant l'utilisation du français comme langue première;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva juge opportun d'adopter une directive établissant des balises claires pour encadrer l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle;

CONSIDÉRANT QUE cette directive vise à assurer à la fois le respect des obligations légale et la qualité des communications avec la population et les partenaires.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la *Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle*, telle que rédigée.

Adoptée.

2026-03-077 4.5 **Adoption d'une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la *Charte de la langue française***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva doit, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité et en assurer le rayonnement et la protection;

CONSIDÉRANT QU'une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la *Charte de la langue française* doit être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE la procédure vise à assurer un traitement équitable, efficient et efficace des plaintes faites auprès de la Municipalité de Rivière-Héva concernant un manquement allégué à ses obligations prévues à la *Charte de la langue française*.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la *Charte de la langue française*, telle que rédigée.

Adoptée.

4.6 **Dépôt du Rapport annuel 2025 de l'Émissaire**

Dépôt du document à titre informatif.

2026-03-078 4.7 **Désignation d'une Émissaire**

CONSIDÉRANT QUE l'Émissaire veille au respect et à la mise en œuvre des dispositions liées à l'exemplarité de l'État au sein de la Municipalité de Rivière-Héva ci-après désignée « la Municipalité »;

CONSIDÉRANT QUE l'Émissaire agit comme porte-parole auprès du personnel de la Municipalité pour tout ce qui concerne la *Charte de la langue française*;

CONSIDÉRANT QUE l'Émissaire sensibilise le personnel au rôle exemplaire de l'État, répond aux questions et agit à titre d'agente de liaison entre la Municipalité et la Direction générale de l'accompagnement de l'Administration et des partenariats du ministère de la Langue française (MLF).

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER Mme Kathy Labonté à titre d'Émissaire, à compter du 1^{er} avril 2026.

Adoptée.

5.0 **ADMINISTRATION**

5.1 **Rapport mensuel du Service de la trésorerie**

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

a) **Liste des comptes payés : 26 424,17 \$**

Liste déposée.

b) **Liste des comptes à payer : 155 852,52 \$**

Liste déposée.

c) **Liste des dépenses effectuées janvier 2026 – cartes de crédit : 272,41 \$**

Liste déposée.

d) **Liste des frais bancaires : 133,72 \$**

Liste déposée.

e) **Liste des traitements et salaires nets payés : 63 368,93 \$ - SSI : 6 636,80 \$**

Liste déposée.

f) **Liste des dépenses remboursés aux élus :**

- M. Yvon Charette – 422,92 \$
- Mme Marie-Lise Lecompte – 34,97 \$

2026-03-079

5.2 **Certificat de disponibilité de crédit – autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-

27.1) autorisant le trésorier adjoint *par intérim* à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le trésorier adjoint *par intérim* à procéder au paiement des comptes pour la période de janvier et février 2026, tel qu'il appert des listes déposées ci-dessus au soutien.

Adoptée.

5.3 Programme de revitalisation 2026

Dépôt du document à titre informatif.

2026-03-080

5.4 Désignation d'un signataire – Entente de paiement par cartes de crédit – Terminal de Global Payments

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* ou M. Davy Bour, trésorier adjoint *par intérim*, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva, l'entente de paiement par cartes de crédit avec Terminal de Global Payments Inc.

Adoptée.

2026-03-081

5.5 Désignation de signataires – Gestion du compte de cartes de crédit

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Rivière-Héva (« la Municipalité ») délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardin (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de

crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées au Cartes, le cas échéant.

DE DÉSIGNER les personnes suivantes, à savoir :

- Mme Nathalie Savard, directrice générale et greffière-trésorière;
- M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*;
- M. Davy Bour, trésorier adjoint *par intérim*.

QUE la Fédération ou Visa Desjardins puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée.

2026-03-082 5.6 **Désignation des responsables autorisés – Assurance collective Desjardins (FMQ Assurance)**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER des responsables autorisés à l'Assurance collective Desjardins (FMQ Assurance) comme suit, à savoir :

- Mme Nathalie Savard, directrice générale et greffière-trésorière;
- M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*;
- M. Davy Bour, trésorier adjoint *par intérim*.

Adoptée.

5.7 **Dépôt du rôle de perception des taxes municipales 2026**

Dépôt du document à titre informatif.

5.8 **Dépôt du traitement des élus pour l'année 2025**

Dépôt du document à titre informatif.

5.9 **Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2025**

Dépôt du document à titre informatif.

5.10 **Dépôt de la liste des dépenses de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur pour l'année 2025**

Dépôt du document à titre informatif.

2026-03-083 5.11 **Gala MéritOr – Activité du 4 avril 2026 (SDEM)**

CONSIDÉRANT QUE le Gala MéritOr organisé par la Société de développement économique de Malartic (SDEM) se tiendra au Théâtre Meglab le 4 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'afin de promouvoir l'économie local et de participer à son encouragement par l'achat d'une table de huit (8) personnes s'élevant à 640 \$.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'achat d'une table de huit (8) personnes afin d'assister au Gala MéritOr organisé par Société de développement économique de Malartic (SDEM) au montant de 640 \$.

Adoptée.

6.0 COMMUNICATION

6.1 Bulletin municipal *La Croisette* – édition budgétaire 2026

Dépôt du document à titre informatif.

6.2 Mise à la poste des comptes de taxes municipales 2026

Les comptes de taxes municipales 2026 ont été mis à la poste le 26 février 2026.

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-03-084

7.1 Fédération québécoise des municipalité (FQM) Assurances inc. – Couverture responsabilité civile – Comité Rivière-Héva en Famille – 245,25 \$

CONSIDÉRANT QUE le Comité Rivière-Héva en Famille a organisé une activité familiale le 13 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE la couverture responsabilité civile du Comité Rivière-Héva en Famille pour cette activité s'élève à 245,25 \$.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une aide financière équivalente au Comité Rivière-Héva en Famille pour la couverture responsabilité civile de l'activité tenue le 13 février 2026, au montant de 245,25 \$.

Adoptée.

2026-03-085

7.2 Désignation d'un représentant (conseiller municipal) auprès de Réseau Biblio ATNQ

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité ayant une convention de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec ci-après désigné « CRSBPATNQ » doit nommer un représentant désigné auprès du CRSBPATNQ;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée aura la responsabilité de représenter la Municipalité de Rivière-Héva ci-après désignée « la Municipalité » auprès du CRSBPATNQ concernant le développement de la bibliothèque de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée assurera le lien entre la bibliothèque et la Municipalité et vice-versa.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER M. Denis Juteau, conseiller municipal, comme le représentant de la Municipalité auprès du CRSBPATNQ.

Adoptée.

2026-03-086 7.3 **Désignation d'une responsable de bibliothèque auprès de Réseau Biblio ATNQ**

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité ayant signifié son intention d'affiliation ou ayant signé une convention de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec ci-après désigné « CRSBPATNQ » doit nommer une responsable de bibliothèque auprès du CRSBPATNQ;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée gèrera le service de bibliothèque au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée coordonnera et animera l'équipe du comité de bibliothèque, constituée généralement de personnes bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée devra maintenir des échanges réguliers avec la Municipalité de Rivière-Héva au sujet de la gestion courante de la bibliothèque, dans le but de communiquer, entre autres, ses besoins ainsi que les priorités du comité et les attentes des abonné(e)s.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER Mme Kathy Labonté, coordonnatrice loisir, culturel et vie communautaire, comme la responsable de la bibliothèque publique de Rivière-Héva.

Adoptée.

8.0 **PROJETS**

Nil

9.0 **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2026-03-087 9.1 **Adoption du rapport d'activités 2025 sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) a transmis à la Municipalité de Rivière-Héva le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2025 pour adoption par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter, annuellement, ce rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et transmettre celui-ci au ministre de la Sécurité publique de la façon prévue à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service incendie de la Municipalité de Rivière-Héva a pris connaissance du rapport d'activités annuel sur le plan

de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2025 et qu'il en recommande son adoption;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2025 a été soumis aux membres du conseil municipal, lesquels en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) transmettra ledit rapport avec la présente résolution au ministre de la Sécurité publique dans les délais prévus à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2025, tel que présenté;

Adoptée.

2026-03-088 9.2 **Entente de Services aux personnes sinistrées – Avis de contribution financière annuelle 2026-2026 à la Croix-Rouge canadienne – 324,87\$**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement à la Croix-Rouge canadienne relativement à l'entente de Services aux personnes sinistrées couvrant la période de février 2026 à janvier 2027, au montant de 324,87 \$.

Adoptée.

9.3 **Déclarations des incendies en 2025**

Dépôt du document à titre informatif.

2026-03-089 9.4 **Servie Iridium – Elcom Radio**

CONSIDÉRANT l'importance de communiquer en toutes circonstances lors des interventions du Service de la protection contre les incendies et sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le service Iridium est un système de téléphonie par satellite reposant sur une constellation de satellites circulant sur une orbite terrestre basse (zone de l'orbite terrestre allant jusqu'à 2 000 kilomètres d'altitude);

CONSIDÉRANT QUE le service Iridium est le seul système de téléphonie par satellite assurant une couverture de l'ensemble du globe y compris les latitudes hautes.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'UTILISER le Service Iridium de la société Elcom Radio pour le Service de la protection contre les incendies et sécurité publique et d'assumer la dépense mensuelle estimée à 90 \$ pour l'année 2026.

Adoptée.

10.0 RESSOURCES HUMAINES

2026-03-090 10.1 Indexation annuelle des salaires des employés municipaux

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INDEXER les salaires des employés municipaux et le traitement des élus à 2,4 % pour l'année 2026 selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2025.

Cette indexation ci-dessus ne s'applique pas aux pompiers de la Municipalité.

Adoptée.

2026-03-091 10.2 Fin de probation de M. Davy Bour – technicien comptable

CONSIDÉRANT la fin de probation de 90 jours de M. Davy Bour à titre de technicien comptable;

CONSIDÉRANT QUE M. Davy Bour a été promu à titre de trésorier adjoint *par intérim* le 2 février 2026, nomination effective et rétroactive au 15 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE M. Davy Bour satisfait aux exigences de ses fonctions.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean-Guy Ricard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la fin de probation de M. Davy Bour en tant que technicien comptable au 4 mars 2026;

DE FAIRE BÉNÉFICIER M. Davy Bour des avantages sociaux offerts par la Municipalité de Rivière-Héva.

Adoptée.

2026-03-092 10.3 Nomination d'une secrétaire-réceptionniste

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme Karine Senécal à titre de secrétaire-réceptionniste remplaçante, et de lui attribuer le taux horaire prévu pour l'échelon 8 de ce titre d'emploi, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

Adoptée.

2026-03-093 10.4 Nomination d'une coordonnatrice loisir, culture et vie communautaire

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme Kathy Labonté à titre de coordonnatrice loisir, culturel et vie communautaire, et de lui attribuer le taux horaire prévu pour l'échelon 9 de ce titre d'emploi, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

Adoptée.

11.0 **TRAVAUX PUBLICS**

2026-03-094 11.1 **Attribution de contrat pour l'entretien des pelouses et l'entretien des plates-bandes – saison estivale 2026 – Soumission de Tonte de gazon TG (Thérèse Giguère) – 19 870,24 \$ (plus taxes)**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien des pelouses et l'entretien des plates-bandes du bureau municipal, du cimetière et des jeux d'eaux, à l'exception des habitations à loyer modéré (HLM) à Tonte de gazon TG (Mme Thérèse Giguère) au montant de 19 870,24 \$ (plus les taxes applicables) pour la saison estivale 2026.

L'entretien des pelouses du HLM André-Michaud n'est pas attribué à ce fournisseur en 2026 car il sera effectué à l'interne. De plus, le conseil municipal demande d'informer le fournisseur susmentionné que la Municipalité va se pencher sur l'octroi ou non d'un contrat en sous-traitance pour l'été 2027.

Adoptée.

12.0 **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

12.1 **Avis public – Formation du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Dépôt du document à titre informatif.

2026-03-095 12.2 **Mai : mois de l'arbre et des forêts – appel de projet 2026 à soumettre à l'AFAT**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER un projet à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT);

DE REMETTRE des arbres aux citoyens et aux enfants au cours du mois de « Mai : mois de l'arbre et des forêts », plus spécifiquement le 10 mai 2026.

Adoptée.

2026-03-096 12.3 **Demande d'exclusion – Projet Lac-Cadillac (M. David Frenette)**

CONSIDÉRANT QUE M. David Frenette veut poursuivre un développement résidentiel à proximité du Lac-Cadillac, à Rivière-Héva, afin de permettre la construction de résidences en seconde rangée;

CONSIDÉRANT QU'aucune entreprise agricole, ni aucune activité agricole n'est présente à proximité et que le potentiel agricole est nul ou limité;

CONSIDÉRANT QU'une éventuelle autorisation n'entraînerait aucune conséquence sur les activités agricoles existantes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuerait à bonifier l'offre de terrains résidentiels disponibles sur le territoire municipal et permettrait de combler un besoin pour des terrains de grande superficie à proximité du Lac-Cadillac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est favorable à une modification de son règlement de zonage afin de permettre la construction de résidences conformes aux dispositions réglementaires en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la demande d'exclusion présentée par M. David Frenette sur le lot 6 194 181 du cadastre du Québec.

Adoptée.

13.0 **CORRESPONDANCE**

Nil

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire a répondu aux questions posées par les citoyens présents à l'assemblée.

Citoyens et citoyennes présents à l'assemblée : 18

2026-03-097

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 56

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean-Guy Ricard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance.

Adoptée.

/s/ Yvon Charette

M. Yvon Charette
Maire

/s/ Gérald Laprise

M^c Gérald Laprise
Directeur général et greffier-trésorier *par intérim*